

*Di jeucoop*

Kigali, le 7/12/1987

N° 4164 /15.00

*vu 16/12*  
*rw 17-12-87*

A traiter par .....

Date entrée : 8-12-87

N° Classement : 24400/15-00

Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
K I G A L I

S/C de Monsieur le Ministre de la  
Jeunesse et du Mouvement Coopératif  
K I G A L I

Objet: Transmission de  
rapport de mission  
à Abuja (NIGERIA).

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre  
à Votre Excellence le rapport de mission de la délégation  
rwandaise qui a participé aux travaux de la 12ème session  
de l'Assemblée Générale du Conseil Supérieur du Sport en  
Afrique (CSSA) tenue à Abuja (NIGERIA) du 27 au 29 novem-  
bre 1987.

Parmi les points importants relatifs  
notamment au rapport d'activités, les questions financières  
ont retenu une part importante des débats suite à ce qu'un  
grand nombre de pays ne versent pas régulièrement leurs cōti-  
sations; beaucoup d'entre eux, alors qu'ils sont représentés  
dans les organes d'exécution ont des arriérés très élevés.  
A ce sujet, il importe de remarquer que le Rwanda est noté  
parmi les pays qui payent régulièrement leurs cōtisations  
et constituent même des réserves.

De même les Assises d'Abuja se sont  
réjouies de la réussite des jeux africains de NAIROBI et ont  
adopté une motion spéciale à l'endroit du Président ARAP-MOI  
du Kenya pour l'intérêt particulier qu'il a apporté tant  
à l'organisation qu'au déroulement des jeux.

.../...

Par ailleurs, les assises d'Abuja ont eu à se prononcer sur les maladroites commises par la Confédération Africaine de Football (C.A.F) contre l'Algérie et le fait que cette même organisation a attribué au Maroc le soin d'organiser la prochaine coupe africaine des nations alors que ce pays s'était retiré de l'O.U.A. Ainsi lesdites assises ont condamné la C.A.F pour avoir injustement humilié l'Algérie, mais pour des raisons de commodité politique elles ont entériné la décision d'accorder au Maroc la faveur d'organiser les jeux de la coupe africaine.

L'essentiel à retenir de ces débats est que la délégation rwandaise n'a pas râté l'occasion pour soutenir publiquement le gouvernement Algérien.

Concernant le Maroc, la position du Rwanda a été manifestée après que l'Algérie ait retiré sa candidature à l'organisation de ladite coupe et notre position allait dans le sens d'un consensus général qui s'est déclenché aussitôt dans le respect de l'intégrité de l'unité africaine.

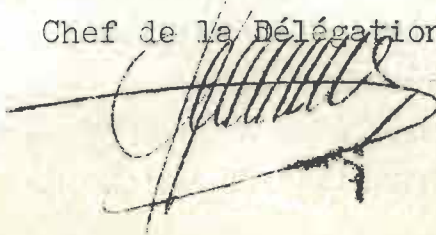
Au demeurant le séjour au Nigéria surtout le passage à Lagos n'est pas appréciable et comporte même des dangers.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération,

C.P.I. à:

● Monsieur le Ministre des  
Affaires Etrangères  
et de la Coopération  
K I G A L I

Le Secrétaire Général au  
Ministère de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
MUGEMA Romuald  
Chef de la Délégation.-



RAPPORT DE MISSION DE LA DELEGATION RWANDAISE A LA  
12EME ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL SUPERIEUR DU  
SPORT EN AFRIQUE QUI A EU LIEU A ABUJA "NIGERIA"  
DU 27 AU 29/11/1987.-

=====

INTRODUCTION :

Le Conseil Supérieur du Sport en Afrique "C.S.S.A. en sigle" est un organe suprême du Sport Africain. Depuis sa création en 1986 à BAMAKO, MALI, il s'est fixé des objectifs concourant au développement du niveau sportif africain et demandé à son Secrétaire Général de concrétiser cette politique générale en vue de placer l'Afrique à son échelle réelle sur la scène intercontinentale.

Aussi les actions remarquables ont été enregistrées à partir de la création de cette structure de développement du sport permettant la décentralisation de l'organisation des activités sportives, l'organisation des Jeux Africains, la formation des cadres sportifs tant supérieurs que moyens, la mise sur pied des Comités Nationaux Olympiques. Au cours de l'évolution, on observe que les confédérations et les comités nationaux olympiques travaillaient plus avec les organismes internationaux (Fédérations Sportives Internationales et Comité International Olympique) et déployaient des énergies pour des actions que le C.S.S.A. ne pouvait contrôler les retombées.

Cela étant, le Secrétaire Général du C.S.S.A., Lamine Ba Amadou, a organisé une table ronde pour faire un diagnostic de la situation. De là, les missions du C.S.S.A. ont été redéfinies et conséquemment une redistribution des tâches a été faite eu égard aux différentes composantes du Mouvement Sportif Africain : - C.S.S.A., U.C.S.A., A.C.N.O.A.A Cette considération purement technique s'est greffée un facteur politique : La reconnaissance par l'O.U.A. en 1977 comme organisme Intergouvernemental spécialisé en matière des sports.

En tant qu'organisme intergouvernemental et portant l'instrument de l'action concertée des Chefs d'Etats Africains, il fallait revoir également le corps dirigeant car jusque là, le C.S.S.A. n'avait à sa tête que des personnalités ne jouissant pas de rang politique.

Dès lors, aux fins d'examiner concrètement ses points d'ordre structurel et politique, un comité ad hoc fut créé et ses propositions furent soumises à la 10ème session de l'Assemblée Générale du C.S.S.A. tenue à OUAGADOUGOU en 1983. A cette occasion, il a été décidé de mettre à la tête de cet organisme des personnalités politiques, en l'occurrence les Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays membres par système de rotation. Aussi l'ACNOA et l'UCSA ont été retenus comme composantes du Mouvement Sportif Africain. La 11ème session tenue du 12 au 14 décembre 1986 à Alger a entériné cette décision et les conclusions qui ont été tirées. C'est au cours des mêmes assises d'Alger que le Nigeria a été choisi pour abriter la 12ème session du C.S.S.A.

#### DEROULEMENT DU VOYAGE ET DIFFICULTES RENCONTREES.

La délégation rwandaise composée de Monsieur MUGEMA Romuald, Secrétaire Général au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et Chef de délégation et Monsieur NJANGWE Philippe, Directeur des Sports, au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a quitté KIGALI le 25 novembre 1987 pour ABUJA via ADDIS-ABEBA-LAGOS. Sur le tronçon KIGALI-ADDIS-ABEBA-KIGALI, le voyage s'est déroulé sans difficulté. Par contre le passage à LAGOS a été des plus étranges. En effet, arrivée à l'aéroport de Lagos le 26/11/1987 à 16H00, la délégation rwandaise, et bien d'autres arrivées à la même heure ont été conduites au salon d'attente par le service de protocole désigné pour la circonstance. La première surprise, les délégations qui n'avaient pas de visa d'entrée au Nigeria dont celle du Rwanda se sont vues retirées leurs passeports, et ensuite restées au salon d'attente pendant plus de 3 heures sans aucune information quant aux dispositions prises pour les conduire à destination. L'ennui était total. Vers 20H00, les délégations ont été conduites à l'hôtel Sheraton situé à 20km de l'aéroport.

Y arrivé, les chambres n'étant pas réservées on a mis 3 heures pour avoir un logement et avec quelle peine malgré l'importance des délégués (des ministres).

De même le lendemain, alors que le départ pour ABUJA était fixé à 6H00 du matin, l'on a pu être embarqué qu'à 9H30 au bord d'un avion militaire Cargo dont l'inconfort sonnait le glas. Il a atterri à l'aéroport d'Abuja après une 1H30 de vol. Cette ville en chantier se trouve à 25 km de son aéroport. Là les dispositions avaient été prises pour héberger les délégués dans de bonnes conditions.

Dans le même <sup>CAS</sup> / des difficultés de voyages, le passage à Lagos au retour d'Abuja n'a pas été moins décevant voire inquiétant. Arrivés à l'aéroport de Lagos le 29/11/1987 à 15H00, les délégations qui partaient ont été conduites en salle de transit et devaient y rester même pour la délégation rwandaise et du Losotho dont l'avion était 0H05. Interrogé sur la possibilité de disposer des passeports retenus à l'arrivée, le protocole repliqua qu'il n'y aurait pas de problème. Cependant, à 18H00 quand le chef de la délégation rwandaise insista pour avoir les passeports de retour et s'enquerre de l'état d'avancement des formalités d'embarquement. Il lui fut répondu que le départ n'était pas possible faute de disponibilité des passeports. L'agent d'immigration qui les détenait était en congé de week-end, disait-on. Après le recours auprès de l'autorité chargée de la sécurité et du protocole à l'aéroport, les passeports ont été retrouvés mais furent à nouveau gardés pour les formalités. Déjà à 23H00, ces documents n'étaient pas encore remis aux propriétaires. Enfin, à 23H30, les délégations rwandaises, du Losotho, de Tunisie, du Tchad, toute étant dans un désarroi total ont dû forcé pour avoir leur pièces de retour et ont passé les services de contrôle en toute précipitation pour atteindre les avions qui attendaient avec impatience. Le voyage au Nigéria est une aventure dangereuse.

Les points importants qui ont retenu l'attention des délégués sont résumés dans les lignes qui suivent :

a) Rapport d'activités du comité exécutif du C.S.S.A.

Le Président de la séance a commencé par regretter la disparition du feu TESSERA, Président de la Confédération Africaine de Football. Ensuite, il a remercié le Nigéria de l'accueil réservé à tout et chacun des délégués. Il a ensuite présenté les activités réalisées par le Comité Exécutif. Il importe de souligner notamment :

- L'organisation des 4èmes Jeux Africains dont la réussite a montré la solidarité des africains et la force des organismes de sports africains.  
La relance des activités des zones.  
Les Jeux de BRAZZAVILLE ont connu un succès remarquable.
- Le rapport sur de nouvelles structures d'organisation au Karaté. L'unification des 2 associations de Karaté-African Karate Confederation "AKC" et l'Union Africaine de Karaté "UAK" qui ont donné naissance à l'Union des Fédérations Africaines de Karaté "UFAK" dont le Président est sénégalais et le Secrétaire Général Trésorier est un Egyptien.
- Egalement le comité exécutif a lutté fortement au 36ème congrès d'athlétisme pour que chaque pays participant ne puisse avoir qu'une seule voix au vote. La discrimination qui prévalait a cédé place à une démocratie dans ces institutions sportives.

Vu ces actions réussies, le CSSA se propose des stratégies pour la promotion et le développement du sport. Il est aidé par l'ACNOA. Ceci se fera bien sûr dans l'unité de pensée et la conjugaison des efforts afin d'aboutir à ces programmes fixés et demandés au Secrétariat du C.S.S.A. à savoir :

- promotion et développement de l'E.P.S.
- faciliter les recherches et faire des programmes tenant compte de cet élément.

Dans le cadre de la coopération, le Secrétariat devra :

- utiliser rationnellement les crédits alloués
- opter pour le principe de compter sur les propres efforts des africains, favoriser la coopération sud-sud.
- mener une lutte acharnée pour éradiquer l'apartheid dans le sport.

Quant à la presse, il faut penser qu'elle a un rôle déterminant dans la lutte contre certains éléments nuisibles aux intérêts du sport en Afrique. En général, le rapport met en exergue l'insuffisance des moyens eu égard à la mission de consolider et renforcer le rôle au C.S.S.A. en vue de donner à l'Afrique la place qu'il lui revient sur la scène sportive internationale. Un des objectifs est de pouvoir renforcer nos organismes tel que l'OUA etc... et redynamiser les relations entre le CSSA et la Jeunesse Africaine.

LE CONTENTIEUX C.A.F.-ALGERIE SUSCITE PAR LE MATCH ALGERIE-TUNISIE AUX ELIMINATOIRES DES JEUX DE NAIROBI.

Les problèmes soulevés par la décision de la Confédération Africaine de Football (CAF) ont suscité des débats ~~houleux~~ au cours des Assises d'Abuja. La situation d'injustice manifestée contre l'Algérie par la C.A.F. a suscité une campagne contreversée et teinte d'humiliation à l'égard du gouvernement algérien. Ce qui a amené les autorités algériennes à déposer leur plainte auprès du Comité Exécutif du C.S.S.A.

Etat de la question

Le match de football Algérie-Tunisie ~~comptait~~ pour les éliminatoires des Jeux de NAIROBI s'est soldé par un score de 2 à 0 en faveur d'Algérie. Par la suite la Tunisie a protesté contre l'Algérie l'accusant d'avoir aligné les joueurs professionnels dans un match de statut d'amateur.

Après examen de la requête Tunisienne, la CAF a décidé de faire rejouer le match sur base de considérations suivantes telle que reportée par le représentant du gouvernement Algérien aux assises d'Abuja. "Le fait que l'Algérie a aligné les joueurs professionnels, n'a rien contre le règlement. Mais, puisque la Tunisie l'ignorait, il faut rejouer le match". Bien entendu la partie Algérienne a refusé cette décision en acceptant ainsi un forfait. En outre il était programmé l'organisation de la coupe africaine des nations. L'Algérie et le Maroc avait présenté tout deux leur candidature à l'organisation; le choix de la CAF a été porté sur le MAROC, sachant pertinamment <sup>que</sup> ce pays n'était pas membre de l'OUA.

Au cours des assises d'ABUJA, les représentants des pays participants ont à l'unanimité condamné la CAF pour avoir injustement pénalisé l'Algérie allant ainsi contre le règlement élémentaire régissant les jeux. En outre, l'Assemblée Générale d'Abuja a regretté le fait que la CAF ait refusé à l'Algérie la faveur d'organiser la coupe pour l'attribuer au Maroc alors ce dernier n'est pas membre de l'OUA. Certains même envisageaient le retrait de l'organisation de ladite coupe au Maroc malgré les efforts déjà consentis pour les préparatifs.

A y avoir de près, les débats dessinaient la naissance de deux blocs de tendance indifférente.

- le groupe francophone avec comme toile de fil, le Cameroun, le Congo, le Sénégal, le Zaïre... soutenait le principe de laisser le Maroc organiser les compétitions de la Coupe. Considérant ce fait comme un moyen qui faciliterait les démarches politiques entreprises par certains Chefs d'Etat pour ramener dans le Maroc, dans la famille africaine.
- le groupe anglophone quant à lui refusait le Maroc pour avoir méprisé les autres pays africains, surtout que ce pays a refusé de participer aux récents jeux de Nairobi, c'était la voix du Nigéria, du Kenya, de la Tanzanie ...

Pendant la chaleur de tels débats, la délégation rwandaise a préféré garder le silence et pour en suivre attentivement l'évolution. Dans la suite, considérant l'importance des démarches déjà entreprises par certains leaders africains pour ramener le Maroc dans l'OUA, vu le fait que ce pays a manifesté sa volonté de participer aux activités sportives africaines, des représentants dont ceux du Rwanda n'ont pas osé proposer de retirer au Maroc l'organisation de la Coupe. Dans les couloirs de la conférence, le Chef de la délégation rwandaise a suggéré à l'Algérie de retirer sa candidature à l'organisation de ces jeux. Cela fut chose facile car le représentant de l'Algérie semblait avoir des instructions du même ordre de la part de son pays.



Position de la Délégation Rwandaise.

Dans ces débats quelquefois houleux le Chef de la délégation rwandaise, animé par l'état de bonne relation de coopération économique entre le Rwanda et l'Algérie, a saisi l'occasion pour exprimer publiquement son soutien total à l'Algérie. La délégation rwandaise a énergiquement condamné la CAF pour avoir injustement humilié l'Algérie après le match de ce dernier contre la Tunisie. Il a relevé les erreurs du même genre commise antérieurement par cette organisation; la CAF. En outre, appuyant la position du GHANA, il a proposé la réorganisation de la CAF.

Concernant l'organisation de la coupe africaine des nations, l'intervention du chef de délégation a été de désapprouver le fait que la CAF ait refusé à un pays membre de l'O.U.A. d'organiser cette Coupe pour l'attribuer à un pays non membre de cette organisation sans consulter les instances supérieures à savoir le Comité Exécutif du CSSA ou le Secrétariat Général de l'O.U.A.

Toutefois, considérant le fait que l'Algérie retirait sa candidature à l'Organisation des Jeux, vu que aucun autre pays membre/posait sa candidature pour organiser ces compétitions; et surtout que le Maroc a déjà consenti des efforts aux préparatifs de ces jeux; la délégation rwandaise a estimé qu'il était dans l'intérêt du respect même de principes de l'O.U.A. de consolider l'unité africaine en adoptant toutes les attitudes visant ramener le Maroc au sein de cette haute organisation africaine. Sa position fut ainsi de laisser au Maroc le soin d'organiser ladite coupe.

Au demeurant, la deuxième séance des débats sur ce problème a permis de dégagé un consensus, "le Maroc peut continuer à organiser la coupe des nations moyennant certaines conditions :

- donner des garanties que tous les pays qui voudront pourront y participer ;
- payer les arriérés de ses cotisations au C.S.S.A.;
- le Président du CSSA doit contacter le Secrétaire Général de l'O.U.A. pour l'informer du bienfondé de cette position du CSSA.

.../...

Au niveau de la Formation, le 2ème séminaire des Secrétaires Généraux des Comités Nationaux Olympiques avait préparé un symposium sur le marketing et le sponsoring en présentant les 3 documents avec 3 rapports :

- Rapport de la commission de méthodologie
- Rapport de la commission de politique générale
- Rapport de la commission juridique.

Au niveau de l'ACNOA, il est prévu un stage en athlétisme pour la préparation des athlètes qui participeront aux 24èmes Olympiades de Séoul. Ce stage se tiendra en Algérie au mois d'Avril 1988. Egalement, l'ACNOA devra s'occuper des boxeurs car l'Afrique n'a des chances de gagner quelques médailles que dans ces deux disciplines. C'est ainsi que les différents organismes sportifs ont proposé d'aider les athlètes africains par l'organisation de leur meeting et des facilités de transports par location des charters.

- Le Rapport financier

Le rapport financier pour l'exercice de cette année, a été caractérisé par un mauvais paiement des cotisations. D'où lors de la réunion, le principe d'interdire une participation quelconque aux activités du CSSA telles que les compétitions, les stages, les réunions et autres activités a été adopté. Parlant des cotisations, les pays africains qui sont toujours/<sup>en</sup> guerre comme le Tchad et le Zimbabwe ont fait un exposé exhaustif justifiant leur non paiement, demande exonération pour une certaine période. Les deux pays ont bénéficié de la faveur de ne pas payer les cotisations antérieures pour toutes les années jusqu'en 1985 inclusivement. Il est heureux de constater que le Rwanda paye régulièrement et actuellement a des avances pour les deux années prochaines.

Le C.S.S.A. n'arrivent pas toujours pas à nouer les deux bouts, il a été notifié à tous les pays que les arriérés au moins le 1/3 devraient être versés dans la caisse de cet organisme au plus tard le 31 décembre 1987. Egalement le Secrétariat Général implore les bonnes grâces de l'OUA pour organiser les assises d'une Assemblée Générale à ses frais et ainsi contribuer à la promotion des activités sportives au niveau de notre continent.

Au problème de disposer un fonds de garantie pour les cadres suspendus et que les retraités puissent toucher ne fût ce que le 1/4 de leur traitement mensuel et la situation financière ne le permettant pas, on a préféré de garder le statu quo.

- Jeux de Nairobi

Concernant le rapport des 4èmes Jeux Africains organisés à Nairobi en Août 1987, ces derniers ont connu une réussite totale et le Secrétariat Générale a proposé qu'une motion spéciale soit adressée au Président de la République du KENYA, Son Excellence Daniel ARAP MOI qui a été physiquement présent aux Jeux depuis le début jusqu'à la fin. Sur le plan financier, le Secrétariat Générale du CSSA demande que 20% des recettes perçues soient versées au CSSA pour renflouer ses caisses.

b) Sport et discrimination raciale.

Vu la situation actuelle relative à la discrimination raciale, la sonnette d'alarme a été tirée depuis bien longtemps et c'est pour cela qu'un pasteur représentant le Zimbabwe et le représentant du South African non Racial Olympic Committee "SAN-ROC" ont poussé un cri de détresse pour dénoncer les méthodes utilisées aujourd'hui afin de corrompre les meilleurs performeurs des disciplines sportives telles que le Tennis, le Hockey sur gazon et camoufler leurs méfaits. Ceci se voit surtout chez les joueurs des pays frontaliers de l'Afrique du sud. Pour lutter contre l'apartheid certains participants ont annoncé leurs positions sur ce point :

- Le Sénégal a informé que l'année 1988 sera déclarée année contre l'apartheid dans ce pays.
- Après quelques échanges d'idées, les participants ont dédié pour tout le continent africain, l'année 1988, année de lutte contre l'apartheid. Le programme pour cette campagne comporte des actions suivantes :

- L'Union des journalistes africains fera un texte contre l'apartheid. Le texte sera en plusieurs exemplaires qui seront transmis à différents organismes internationaux qui peuvent exercer une forte influence sur les pays qui pratiquent le régime de ségrégation raciale.
- Le Secrétariat du C.S.S.A. va proposer une date où tous les Ministres devront faire une déclaration contre l'apartheid.
- Chaque presse nationale fera une déclaration antiségrégationniste à une journée de son choix.
- Le C.S.S.A. fera aussi sa déclaration contre le régime raciste.
- Enfin pour terminer une coupe de Football dédiée à MANDELA sera organisée au KENYA le 6 Décembre 1988.

Un autre point d'information est l'organisation des 24èmes olympiades expliqué au cours d'un dîner où un représentant du Comité National <sup>olympique</sup> de Corée a eu à montrer un film sur les préparatifs effectués par la Corée justifient ainsi que ce pays est prêt à offrir toutes les installations sportives adaptées aux compétitions à caractère international. En effet, à travers les images projetées nous nous sommes aperçu que la Corée s'apprête réellement à abriter les championnats du monde. Nous devons rappeler que dans un mot adressé aux participants à l'Assemblée Générale, le représentant du Comité National Olympique de Corée a souligné que son pays était entrain de chercher un pont aérien reliant la plupart des pays à la Corée et avec un tarif de faveur pour les titres de transport.

Journée du 29/11/1987: Départ d'un nombre important des délégués.

Suite au programme de correspondance des avions et surtout pour la liaison ABUJA-LAGOS, la plupart des délégations, y compris la délégation rwandaise devaient quitter ABUJA dans la matinée du 29/11/1987. Il avait été ainsi convenu de commencer la réunion à 8H30, avec l'espoir de terminer les travaux à 11H00.

Mais chose étonnante, le Président des séances tardait à venir. A 10H00, les délégations proposèrent au Secrétaire Général de demander à l'un des vice présidents de diriger la réunion. Le Ministre Ethiopien pris l'initiative de diriger la réunion. Considérant l'impératif lié au départ de beaucoup de délégation ministérielle, le chef de la délégation rwandaise demanda la parole pour suggérer un amendement de l'ordre du jour. Il proposa de commencer par les élections de membres du comité exécutif; puisque ce point était le plus important qui méritait l'attention particulière de tous les ministres le reste des points à l'ordre du jour peuvent être terminés dans la suite par les délégations disponibles. Cette proposition fut adoptée à l'unanimité.

#### Les Elections.

Pour le Président, les us et coutumes veulent que le pays qui abrite les Assises du CSSA en assume aussi la présidence. Les 4 vice présidents ont été élus par les groupes linguistiques respectifs.

- a) Groupe arabophone : La Tunisie
- b) Groupe anglophone : L'Egypte
- c) Groupe francophone : Le Cameroun
- d) Groupe lusophone : L'Angole.

Quant au poste du Secrétaire Général, il restait deux candidats, celui du Sénégal et du BURKINA FASO. Mais séance tenante le Représentant de ce dernier a retiré la candidature de son pays en faveur du Sénégal. Ce geste Burkinabè fut applaudi et le Sénégalais Lamini Ba fut choisi à l'unanimité.

#### Choix du Rwanda.

Depuis son arrivée à Abuja, la délégation a aussitôt exprimé à Monsieur l'Ambassadeur du Sénégal qui représentait son pays, le choix du Rwanda à l'endroit du candidat sénégalais. L'intéressé même, qui se connaissait personnellement avec le chef de la délégation rwandaise a été mis au courant de la confiance que garde la partie rwandaise.

Cependant comme les déclarations des représentants alloient se faire en plénière à l'arrivée du président, la délégation rwandaise a pris le soin de confier au Ministre Camerounais dont elle avait soutenu la candidature pour représenter le groupe francophone, la mission de parler aussi au nom de la délégation rwandaise empêchée, pour exprimer le choix du Rwanda, envers la personne de Lamine Be au poste de Secrétaire Général du C.S.S.A. compte tenu de ces riches expériences et du bon travail qu'il accomplit dans des conditions budgétaires difficiles.

Il n'est pas vain de noter que le président du CSSA s'est présenté à 12H10 au moment où un nombre important des délégations ministérielles quittaient la salle pour aller à l'aéroport.

Ainsi les travaux ont poursuivi l'ordre suivant :

- l'organisation des Jeux Africains 5ème édition par l'Egypte.
- la désignation du pays qui organisera les Jeux Africains 6ème édition.
- la désignation du pays qui abritera la 13ème Assemblée Générale du CSSA.
- Sport, violence et Fair Play.
- Les recommandations et le communiqué final.

### C O N C L U S I O N

La 12ème session des assises du CSSA à ABUJA au Nigéria avait plusieurs points à l'ordre du jour. Les plus marqués ont essentiellement porté sur le règlement des litiges créés par la CAF suite au match qui a opposé l'Algérie à la Tunisie et à l'organisation de la coupe africaine des nations qui a été attribuée au Maroc.

Après des discussions controversées, le consensus s'en est dégagé d'une part condamnant la /<sup>CAF</sup> pour avoir humilié l'Algérie, et d'autre part entérinant la décision prise par la CAF d'attribuer l'organisation des compétitions pour la coupe africaine des nations cela pour des raisons de commodité politique eu égard à l'objectif premier de l'OUA de sauvegarder l'Unité Africaine.

Au demeurant, une recommandation de respecter les instances politiques dont elles émanent, a été adressée à l'endroit de toutes les organisations et confédérations.

S'agissant des questions financières, la 12ème session a encore été l'occasion de sensibiliser les Etats membres à honorer leurs engagements financiers. Le mois de décembre a été décidé comme date limite au delà de laquelle les sanctions disciplinaires réglementaires seront prises à l'endroit des pays qui n'auront pas versés leurs cotisations.

Il est important de noter que le Rwanda affiche l'honneur de verser régulièrement ses cotisations et même des constituer des réserves.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a pris des mesures de clémence à l'égard des pays en guerre tel, le Mozambique et le Tchad pour les arriérés non versés jusque 1985.

Il a été enfin recommandé au Comité Exécutif d'être plus dynamique et clairvoyant pour arrêter le programme utile, cohérent et indispensable pour atteindre les objectifs du CSSA. Les besoins de formation ont été notamment évoqués.

---

CALENDRIER DES TRAVAUX REVISE LE 27/11/1987

VENDREDI 27 NOVEMBRE:

PREMIERE JOURNEE

MATINEE

09H30 : CEREMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE

- Allocution de bienvenue du Ministre chargé des Sports de la République Fédérale du Nigéria.
- Allocution d'usage du Président en exercice du CSSA.
- Allocution du Représentant du Secrétaire Général de l'OUA
- Discours d'ouverture de son Excellence BABANGIRA, Président de la République du Nigéria ou de son Représentant.

10H00 : - SUSPENSION DE SEANCE.

PREMIERE SEANCE PLENIERE

- 11H00 - 11H15 : - Appel des Délégués
- 11H15 - 11H20 : - Election du Président
- 11H20 : - Examen et adoption du Projet d'Ordre du Jour.
- 11H30 - 11H45 : - Rapport sur les 5èmes Jeux Africains
- 11H45 - 12H50 : - Coopération Arabo-Africaine
- 12H50 - 13H00 : - Signature de l'Accord Arabo-Africain.

APRES - MIDI :

- 15H30 - 15H45 : - Examen et adoption du Procès-verbal de la 11ème session de l'Assemblée Générale.
- 15H45 - 16H00 : - Audition du Message d'Orientation du Président sortant du C.S.S.A.
- 16H00 - 16H15 : - Echanges de vues sur l'agencement des travaux.
- 16H15 - 16H45 : - Présentation du Rapport d'Activités du Comité Exécutif.
- 16H45 - 17H15 : - Débat général sur le Rapport d'Activités.
- 17H15 - 17H30 : - PAUSE CAFE.
- 17H30 - 18H15 : - Rapports de gestion de l'exercice 1986 - 1987
  - a) Rapport Financier
  - b) Rapport d'Audit du Cabinet Comptable Agréé
  - c) Rapport du Comité Administratif et Financier.
- 18H15 - 18H30 : - Projets de Budgets :
  - a) Exercice 1988/89
  - b) Exercice 1989/90
- 19H00 - 19H45 : - Cocktail
- 19H45 : - Soirée culturelle.

.../...



SAMEDI 28 NOVEMBRE :

DEUXIEME JOURNEE

MATINEE

SEANCE PRE MIDI

- 09H00 - 10H00 : - Rapport du COM sur les 4èmes Jeux Africains.  
10H00 - 10H45 : - Sport et Discrimination raciale.  
10H45 - 11H00 : PAUSE CAFE  
11H00 - 12H00 : - Sport et Violence  
12H00 : SUSPENSION DE SEANCE.

APRES - MIDI

15H00 - 17H00 : TRAVAUX EN COMMISSION

1. COMMISSION MINISTERIELLE

- 1.1. Examen des candidatures aux élections.  
1.2. Dates et lieu de la prochaine Assemblée Générale.

2. COMMISSION TECHNIQUE

- 2.1. Préparation des Jeux Olympiques de SEOUL  
2.2. Examen du programme biennal.

3. COMITE DE REDACTION

- 3.1. Examen des projet de communiqué Final.

17H00 - 18H30 : - Impression des Rapports.

19H00 - : - Présentation (orale et vidéo) par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques de SEOUL.

19H35 : - Dîner offert par le SLOOC

20H30 : - Film "Lumière sur le Continent" (FESTAC 77)

DIMANCHE 29 NOVEMBRE :

TROISIEME JOURNEE

MATINEE

SEANCE PLENIERE

- 09H00 : - ELECTIONS :  
a) des 4 Vice-Présidents  
b) du Secrétaire Général.  
10H30 : - Examen des questions diverses.  
10H45 : PAUSE CAFE.  
11H00 : - Examen et adoption des Rapports élaborés par les Commissions et des projets de Résolutions.  
11H30 : CEREMONIE OFFICIELLE DE CLOTURE  
a) Lecture du Communiqué Final  
b) Discours de clôture du Président en exercice du C.S.S.A.  
12H00 : CLOTURE DES TRAVAUX.

.../...